

## Compte rendu de l'audience

### Temps partiels du 23 mai 2024

Le DASEN a convoqué jeudi 23 mai 2024 une audience intersyndicale sur la question des temps partiel.

Présents : IA-DASEN : M. LECLERC, IEN A : M. VENCK, 2 représentants de chaque syndicat : SNUDI-FO ; SE-Unsa, FSU-Snuipp.

L'IA annonce avoir pour objectif de réussir à maintenir le calendrier, mais « *on fait bouger un mammoth* » selon ses dires ! L'objectif est que chaque agent connaisse son affectation avant les vacances. Les OS réclament un calendrier clair et une meilleure communication afin de ne pas rajouter du stress inutile aux collègues demandant un temps partiel, participant au mouvement...

#### Détachement :

- 57 demandes de détachement (faites en janvier), IA plutôt favorable.
- 9 demandes de détachement dans le cadre nouveau du « choc des savoirs » (demande de bascule du 1 degré au 2 degré selon les besoins en français/math). A la demande pourront-ils choisir leur affectation ? Le DASEN répond seulement que tous les collèges n'en ont pas besoin et qu'ils seront proche de chez eux ! Les critères ne sont pas encore connus et se feront au niveau académique, au CS du 3 juin.

#### Temps Partiel :

- **TP de droit** : 498 PE concernés

Tous accordés selon les quotités demandées.

- 271 demandes pour élever un enfant (les collègues ont dû recevoir l'avis)
- 106 demandes / handicap (les collègues ont dû recevoir l'avis)
- 121 demandes pour donner des soins, elles sont soumises au SAMIS, qui doit acter que celles-ci soient bien de droit, le médecin qui s'en occupe actuellement, est le docteur Arnaud. L'IA attend son retour pour les valider.

- **TP sur autorisation** : 425 PE concernés

La politique du DASEN cette année est de les refuser !

Raison invoquée : problème de RH dans le département, donc M. Leclerc ne veut pas le mettre en fragilité dès septembre ! C'est la politique académique globale : ne pas accepter les TP sur autorisation !

**SAUF 28** : 19 pour la retraite progressive et 9 pour finir les formations en cours.

**SAUF** pour les cas les plus complexes résultant « de problématiques RH très importantes ».

Tous les candidats dont le TP sur autorisation a été refusé (397 refus) seront contactés par l'IEN, l'IEN A, ou le Secrétaire Général avant le 5 juin. Les collègues seront informés de la décision de l'IA-DASEN les jours suivants. Cet entretien est réglementaire avant toute notification de refus.

**Pour le SNUDI-FO** c'est inadmissible, car toutes les demandes sont importantes. On oublierait presque qu'un temps partiel est payé partiellement, ce n'est pas un privilège ! Les collègues ne perdent pas du salaire par plaisir mais par obligation, cela suffit à démontrer le besoin du collègue. Refuser un TP est injuste, dangereux pour le collègue et contre-productif pour l'administration qui va se confronter à un nombre croissant d'arrêts maladie.

Nous avons rappelé que nombre de collègues ne feraient pas cette demande si leur école avait un rythme de semaine à 4 jours comme presque partout ailleurs.

M. Leclerc affirme que les budgets dont bénéficient les mairies pour rester à 4,5 jours ne seront en effet plus alloués à partir de septembre 2025 et que beaucoup de villes vont revoir leur position sur ce rythme les années à venir.

De même, le SNUDI-FO a demandé que les demandes de TP à 80 % payé 85,5 soient accordées, même pour les demandes sur autorisation car c'est une possibilité pour le DASEN d'améliorer le salaire de ces collègues tout en gagnant des jours de remplacement. L'IA DASEN pense que c'est un choix académique. Le SNUDI-FO l'a invité à négocier, fort de ces arguments, auprès du recteur.

Le manque d'humanité est soulevé dans l'annonce des refus, ces méthodes sont inadmissibles.

Suite à l'intervention des OS, les réunions collectives pour annoncer les refus sont également interdites par le DASEN. M. Leclerc va remettre ces différents points à l'ordre du jour, lors de la réunion des IEN prévue vendredi 24 mai.

Le SNUDI-FO a redemandé quels seraient les critères de sélection pour l'acceptation du TP sur autorisation. M. Leclerc ne peut pas en donner, ce sera selon le sujet, lorsque le cas sera très compliqué ! Donc très subjectif !

**Congé de proche aidant** : La problématique du système de comptabilisation du nombre de jours pour le « congé de proche aidant » lésant bien souvent les collègues a été soulevé. L'IA DASEN a dit comprendre cette injustice et va étudier la question.

**Disponibilités** : Politique plutôt favorable pour les accorder.

**Indemnités périscolaires** : Une demande de circulaire a été faite pour clarifier et avoir un calendrier.

**Avancement** : Les Boosts du 5e-6e et du 8e-9e ont été traités et les arrêtés auraient déjà dû partir. Cela va être fait rapidement ainsi que la mise en paie.